



le Lien de l'URCL

N° 129 – 15 février 2022

La Commission Voyages vient de proposer un séjour dans le Bordelais du 2 au 8 septembre 2022.

Vous trouverez le programme détaillé ainsi que le bulletin d'inscription sur le site de l'URCL.

Pour ceux d'entre vous, non prélevés, qui souhaitent régler leur cotisation par carte bancaire via Stripe, nous vous recommandons de suivre scrupuleusement les instructions données dans l'appel de cotisation contenu dans notre courrier de janvier :

« Pour régler votre cotisation par carte bancaire sécurisée (via STRIPE- accédez à vos données personnelles en cliquant sur le lien «Espace Personnel» au-dessus du Bandeau URCL de notre site Web (adresse dans l'en-tête de la note). Ensuite, complétez la zone utilisateur avec vos nom et prénom en lettres majuscules et votre mot de passe (qui est votre numéro d'adhérent, précédé ou non de URCL sans espace), puis dans votre «Panier» à la ligne « Paiement » cliquez sur « Payer en Ligne » et suivre les instructions. »

Soyez prudents et gardez-vous en bonne santé !

Le dernier numéro de la Lettre de l'UFRB est accessible [en cliquant ici](#)

Visitez régulièrement notre site internet: www.urcl-paris-idf.org et...
n'hésitez surtout pas à nous faire part de vos observations par mail à urcl-com@orange.fr .
